

► **Communiqué de presse**

SOUFFRANCE DES PERSONNELS : ASSEZ !

Le **SNALC** est atterré par l'annonce du suicide (communication du procureur de Béziers) d'une conseillère principale d'éducation du lycée Jean-Moulin à Béziers (Hérault) le 16 avril dernier.

L'Institution se doit de réagir face à ce que nous pouvons aisément considérer comme un «France Telecom » bis : ***bis repetita non placent***¹ ? Il s'agit du 6^e suicide dans cet établissement en 11 ans. Le doute n'est plus permis. Ce drame fait tristement écho à celui de Jean Willot.

Plus question de mettre ce type d'acte sur le dos de la fragilité des personnes mais sur celui de l'Institution qui met en danger, chaque jour un peu plus, la santé physique et psychologique de ses personnels. Il est temps de libérer la parole et d'admettre la défaillance du système.

C'est pourquoi le **SNALC** réitère sa demande, à savoir la mise en place d'une véritable médecine du travail et d'une prise en compte sincère de la souffrance des personnels à travers une politique dédiée et efficace.

En attendant, le **SNALC** ne reste pas les bras croisés et propose une [synthèse sur la question](#) ainsi que des [recommandations](#).

Paris, 19 avril 2019

Contact :

Maxime REPERT, secrétaire national aux conditions de travail et au climat scolaire, maxime.repert@gmail.com

¹ Les choses répétées deux fois ne plaisent pas.